

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TSAF

UPERGY (Euronext Growth Paris – Code ISIN FR0010337865 – Mnémonique ALUPG) annonce avoir mis en œuvre à compter du 1^{er} mars 2024 un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Ce contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014, du règlement délégué (UE) n° 2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement et du Conseil, des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-4, et de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Il a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des actions de la société UPERGY, cotées sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0010337865 et le mnémonique ALUPG.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 15 000 actions UPERGY
- 20 000 € en espèces

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par UPERGY moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- à tout moment par TSAF moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- de plein droit lorsque les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

À propos d'UPERGY

Créé en 1996, UPERGY distribue et conçoit tous types de piles, batteries, chargeurs, adaptateurs et produits d'éclairage portatifs. La société opère principalement dans le **domaine de la vente à distance** sur la base de catalogues de **produits consommables** à destination des entreprises, professionnels et collectivités (BtoB) et pour les particuliers (BtoC) sur la base de sites web et **d'un réseau de magasins** sous l'enseigne 1001 Piles Batteries déployés essentiellement en franchises. UPERGY se développe, depuis sa création, par croissance organique et croissance externe. Cette stratégie lui a permis d'élargir son offre produits, de se positionner sur de nouveaux segments de marché et d'accroître son implantation internationale.



Contacts

UPERGY

David Buffelard – Président Directeur Général
Tél : +33 (0)4 72 52 49 00
finances@upergy.com

Actus

Guillaume Le Floch – Relations analystes/investisseurs
Tél : +33 (0)1 53 67 36 70 glofloch@actus.fr
Marie-Claude Triquet – Relations presse
Tél : +33 (0)6 84 83 21 82 - mctriquet@actus.fr